



En attente de réponse après un recours d'un oqtf

Par **pietrus**, le **11/05/2015** à **19:51**

bonjour j'ai fais un recours administratif suite à un refus de titre de séjour en tant que demandeur d'asile.

mais ce qui m'inquiète c'est que le recours a été déposé au tribunal administratif qui a confirmé que mon dossier était recevable depuis le 19 octobre 2014 je n'ai reçu aucune réponse pour savoir si ma demande avait été refusé ou accepté . j'ai cru savoir que le délai de réponse était de 3 mois j'ai appris aussi par d'autres sources que le délai pouvait atteindre un an alors j'aimerais être mieux situé sur le délai de réponse et si j'ai pas reçu de réponse que dois-je faire ?

Par **citoyenalpha**, le **16/05/2015** à **18:58**

Bonjour

pas de délai imposé. Cela dépend du nombre d'affaires à traiter par les tribunaux administratifs.

Restant à votre disposition.

Par **pietrus**, le **18/05/2015** à **01:21**

merci pour votre réponse .

Mais j'aimerais savoir au cas ou je reçois pas de réponse d'ici un an est ce que je peux avoir une autre option

en plus je suis une formation professionnel donc je dois passé le bac l'année prochaine je le fais en cour du soir . est ce que c'est possible de m'inscrire dans une grande école pour faire le BTS dans ma situation irrégulière ?